



La plateforme mondiale ePhyto

Fiche d'information #2 sur ePhyto

La plateforme mondiale ePhyto de la CIPV

La plateforme mondiale ePhyto de la CIPV – couramment désignée par le terme «plateforme» – est un système qui permet à tout pays qui y est relié d'échanger de manière centralisée des ePhytos avec d'autres pays. Avec ce système, l'Organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) d'un pays exportateur peut envoyer vers la plateforme un ePhyto de façon sécurisée. La plateforme transfère ensuite l'ePhyto vers la «messagerie électronique» du pays importateur hébergée sur la plateforme, ce qui permet ensuite au pays importateur de télécharger l'ePhyto depuis la plateforme. Tous les pays qui échangent des ePhytos via la plateforme doivent utiliser des messages normalisés pour transmettre et récupérer des certificats. Ceci évite d'avoir à recourir à de multiples accords d'accès bilatéraux et permet à tous les pays (ONPV) qui le souhaitent d'échanger des ePhytos (voir Figure 1).

Mise en place en 2011 par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) avec le soutien financier du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et de plusieurs pays donateurs, la Solution ePhyto vise à améliorer l'innocuité du commerce des végétaux et produits végétaux.

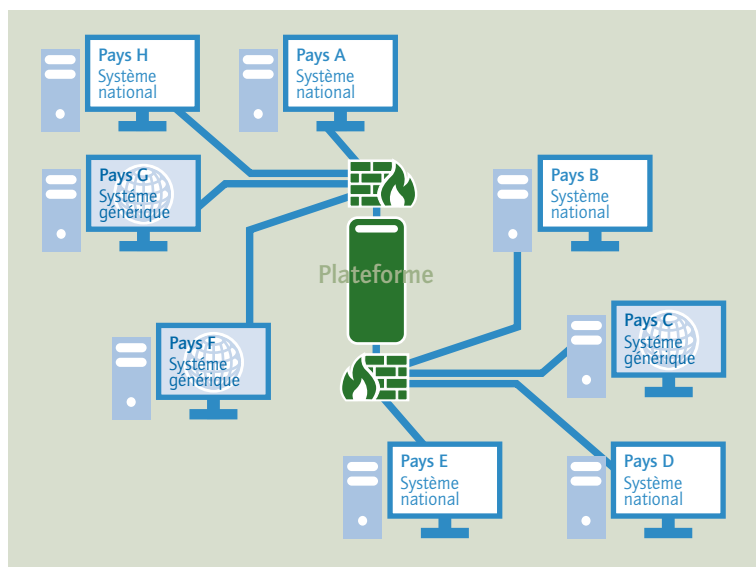


Figure 1

La plateforme permet aux ONPV d'échanger des certificats avec d'autres ONPV connectées à la plateforme via un système générique en ligne ou un système national existant qui utilise un mode de fonctionnement harmonisé.

Comment mon pays peut-il participer?

La plateforme est désormais en service et prête à être utilisée par les pays. Pour se connecter à la plateforme mondiale ePhyto, les pays peuvent utiliser soit leur propre système national de certification électronique, soit le Système national générique ePhyto (pour de plus amples renseignements sur le GeNS, voir la fiche d'information n° 3). Il est important de préciser que lorsqu'un pays utilise le GeNS, il a automatiquement recours à la plateforme.

La plateforme mondiale ePhyto | Fiche d'information #2 sur ePhyto

Lorsqu'un pays souhaite utiliser la plateforme avec son propre système électronique national, il doit d'abord s'enregistrer sur la plateforme. Les informations relatives à l'enregistrement sont présentées dans [ce document](#). Les pays qui disposent de leur propre système national et qui souhaitent utiliser la plateforme doivent d'abord s'assurer que leur système dispose des fonctionnalités suivantes:

- ◆ Pouvoir produire au format XML les données nécessaires à l'établissement d'un certificat phytosanitaire
- ◆ Pouvoir créer le message ePhyto en respectant les spécifications décrites à la page <https://www.ephytoexchange.org/AdminConsole/index.html?#docs>
- ◆ Pouvoir envoyer et recevoir des ePhytos via le service web de la plateforme
- ◆ Pouvoir communiquer avec la plateforme en utilisant le protocole de sécurité de la couche de transport (TLS)
- ◆ Pouvoir stocker les certificats phytosanitaires électroniques ou leurs données

Une fois que vous êtes sûr de pouvoir vous connecter à la plateforme, vous pouvez alors commencer le processus d'intégration présenté ci-après:

Quand mon pays peut-il participer?

Tout pays disposant d'un système national qui répond aux exigences susmentionnées peut s'enregistrer et débiter le processus d'intégration. Pour de plus amples renseignements, voir le [Guide pour rejoindre le Hub ePhyto](#).

Informations pratiques concernant la plateforme

- ◆ La version du format Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) employé par la plateforme est établie par la CIPV.
- ◆ La plateforme lit les informations contenues dans l'enveloppe uniquement pour transférer le message vers le bon destinataire. La confidentialité du contenu des messages est garantie tout au long de l'opération et seule l'ONPV destinataire pourra lire le message.
- ◆ Les messages sont conservés dans la plateforme uniquement jusqu'à ce qu'ils soient récupérés par l'ONPV du pays importateur.
- ◆ La communication avec la plateforme s'effectue avec le protocole HTTPS.
- ◆ La plateforme utilise le protocole TLS pour permettre le transfert crypté des ePhytos entre les pays.
- ◆ Un système d'authentification est utilisé pour garantir l'identité des ONPV émettrices et réceptrices.
- ◆ L'utilisation de la plateforme relève d'une démarche volontaire.

Pour de plus amples renseignements sur la Solution ePhyto, voir <https://www.ippc.int/fr/ephyto/>.

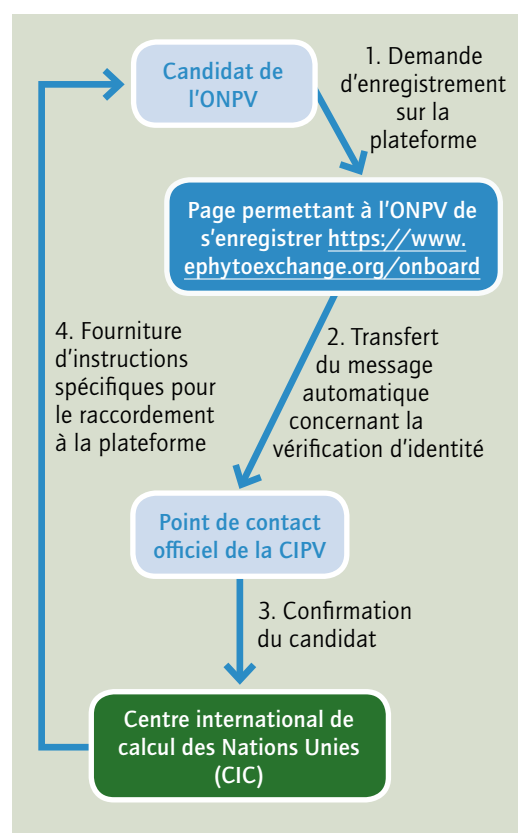


Figure 2

Ressources complémentaires

Le site web de la CIPV contient de nombreuses informations sur l'historique de ePhyto. Pour de plus amples renseignements, cliquer sur les liens ci-dessous:

- ◆ [ePhyto de la CIPV – Page d'accueil](#)
- ◆ [ePhyto de la CIPV – Groupe directeur et développements récents](#)
- ◆ [ePhyto de la CIPV – Codes et format](#)

Nous contacter

Groupe directeur ePhyto

Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

Tél: +39 06 5705 4812 | Télécopie: +39 06 5705 4819

Courriel: ippc-ephyto@fao.org

Site Internet: www.ippc.int

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture



Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO